



**COMMISSION SPORTIVE JEUNES DU DISTRICT
(CSJD)
Configuration « Compétitions »**

Procès-verbal N° 12 du 15 Octobre 2019

Président :	M. Roland Mehn
Vice-Présidents	MM. André Bohn - Jean-Pierre Wagner
Secrétaire Général :	M. Jean-Pierre Wagner



INFORMATIONS COMMUNES

1. Rappel FMI
2. Information Terrains & Eclairage
3. Mention d'Appel

ANTENNE d' ILLZACH Page 3

1. Modifications des Calendriers
2. Forfaits Généraux Jeunes
3. Feuilles de matchs manquantes Jeunes
4. Coupes Festival U3F Pitch
5. Coordonnées CSJFD - Antenne Illzach

ANTENNE de STRASBOURG Page 8

1. Modifications des Groupes Jeunes
2. Coupes Festival U13F Pitch
3. Coordonnées CSJFD - Antenne Strasbourg

INFORMATIONS COMMUNES



Information Terrains & Eclairage

Les horaires de certaines rencontres U18 et U15 des mois d'Octobre – Novembre - Décembre, ne permettant pas à celles-ci d'arriver à leur terme.

La CSJ demande aux clubs de bien vérifier ces horaires des rencontres de championnat ou de coupes d'ici à Noël de toutes les catégories.

Si une modification d'horaire est nécessaire, Pb éclairage notamment, merci de ne pas attendre la veille de match. Les clubs dont les installations nocturnes ne sont pas homologuées sont priés de procéder aux modifications nécessaires.



MENTION D'APPEL

Commission Sportive de District :

– Procédure d'appel

« - **Pour les dossiers règlementaires** : susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District (secretariat@lafa.fff.fr) dans un délai de 7* jours à compter du lendemain de leur notification, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF et à l'article 69 des Règlements du District Alsace.

** Le délai d'appel peut être réduit selon les dispositions propres d'une compétition concernée, ou si la décision contestée porte sur l'un des cas mentionnés à l'article 69 des Règlements du District Alsace, à l'exception des décisions à caractère disciplinaire.*

Les décisions de la Commission Sportive des Jeunes du District Alsace sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délai prévus à l'article 69 des Règlements de District, devant la Commission d'Appel de District.

Le Président,
Roland MEHN

Le Secrétaire Général,
Jean-Pierre WAGNER

Antenne d'Illzach

Réunion du 09 Octobre 2019

Illzach - Salle Mars

Procès-verbal N° 12

Vice-Président CSJFD & Responsable de l'Antenne	M. Jean-Pierre Wagner
Présents :	Mmes Huguette Ueberschlag ,Sandrine Koenig MM. Michel Dallet, Renaud Mantel, Traedlin Kévin
Assiste(nt) à la séance :	M. Roland Mehn
Absents excusés :	MM. Philippe Petitgenay, Salber Didier



CHAMPIONNATS Phase Aller & Automne



Modifications Calendriers: Jeunes

U18D1 Gr B

Hésingue Ealsasud 1 - Durmenach Esf 1 du 26.10 est avancé à 14H30(AA)

U15D2 Gr D

Cernay F.C. 1 - Illfurth F.C. 1 du 19.10 se jouera sur le stade BEL AIR à CERNAY

Mulhouse Mouloudia 1 - Real Asptt Mulh C.F. 1 du 19.10 est avancé à 15H(TO)

U15D3 Gr P

Durlinsdorf A.S. 1 - Huningue A.S. 1 du 28.09 est refixer au 26.10 à 15H(CSD)

U13D2 Gr E

Mulhouse R.C. 1 - Mulhouse Coteaux A.S 1 du 19.10 est avancé à 14H(TO)

FESTIVAL FOOT U13F PITCH 1er Tour

A.G.I.I.R. Florival 1 - Biesheim A.S.C. 1 du 26.10 est reporté au 30.10 à 16H aura lieu au Stade Genghini d'issenheim. (AA)

COUPE D'ENCOURAGEMENT CM U15 2ème Tour

St Amarin S.R. 1 - Guéwenheim A.S. 1 du 12.10 est refixé au 16.10 à 16H

Plateau(U9)

Le plateau Gr 30 Matin à Avenir Vauban/VOGELGRUN

du 23.11 aura lieu à BERGHEIM

Le plateau Gr 30 Matin à BERGHEIM

du 16.11 aura lieu à Avenir Vauban/VOGELGRUN



Forfaits Généraux Jeunes

U7F Gr 1 Matin : Ensisheim FC 1 déclare forfait général à compter du 12/10

U11D2 Gr D : Mulhouse Coteaux A.S. 2 déclare forfait général à compter du 12/10

U13D4 Gr C : Staffelfelden F.C. 1 est placé en forfait général (forfaits des 21/09-28/09 et 05/10)

U18D3 Gr J : Elsenheim Egej 1 déclare forfait général à compter du 10/10

Toutes les rencontres des équipes ci-dessus sont annulées .

Il est rappelé aux clubs qu'un forfait enregistré dans les rencontres de coupe est comptabilisé.

Amende 50 Euros aux clubs défaillants (art 11 des RL)



Feuilles de matchs manquantes Jeunes

U13D2 Gr E

N° 62771.1 Illzach A.S.I.M. 3 -Wittelsheim A.S.C.A. 1 du 05.10

U13D3 Gr H

N° 62591.1 Illzach A.S.I.M. 4 -Ottmarsheim S.C. 1 du 05.10

Dans la mesure où la commission compétente n'est pas en possession de la feuille de match lors de sa réunion suivant immédiatement la rencontre concernée, elle publiera le non renvoi dans son P-V. Si cette feuille de match n'est toujours pas retournée lors de sa 2ème réunion suivant le match, et ce malgré le rappel, la commission compétente homologuera la rencontre comme perdue par pénalité (score 0-3) par l'équipe ayant évolué à domicile. Amende de 10€ aux clubs défaillants (art 8 des RL)

Homologation

U13D2 Gr D

N° 62731.1 Berrwiller A.S. 3 -Lauw Esd 1 du 14.09

U13D3 Gr G

N° 63563.1 Brunstatt F.C. 2 -Wittenheim U.S. 1 du 14.09

U13D3 Gr H

N° 62586.1 Illzach A.S.I.M. 4 -Hégenheim Ealsasud 2 du 21.09

U13D3 Gr I

N° 62571.1 Mulhouse Mouloudia 1 -Mulhouse Bourtz. C.S 1 du 21.09

U13D3 Gr K

N° 62525.1 St Louis Bourgfelden 1 -Hirtzbach F.C. 1 du 21.09

U13D4 Gr C

N° 62422.1 Bollwiller F.C. 1 - Buhl F.C. 2 du 28.09

U13D4 Gr E

N° 62377.1 Kingersheim F.C. 4 - Ejps/Sierentz 5 du 28.09

En l'absence de la feuille de match dans les délais réglementaires et ce malgré plusieurs rappels, cette rencontre est déclarée « perdue par pénalité » pour le club recevant et homologuée sur le score de 0-3 pour le club visiteur. Amende de 10€ aux clubs défaillants (art 8 des RL)

Festival FOOT U13 F Pitch 1er TOUR



Antenne d'Illzach / 1^e Tour

Le 26 Octobre à 14H00 (sauf indications contraire) sur le terrain du club premier nommé.

Le vainqueur est qualifié pour le 2^{ème} tour. Le règlement de la coupe d'encouragement (page 44 de l'annuaire) s'applique. Les frais d'arbitrage restent à la charge du club visité. Matches de 2 x 30 mn. Pas de prolongation. **En cas d'égalité** : 5 tirs aux buts, puis tirs au but mort subite

	EQUIPES	EQUIPES	HORAIRE
1	Habsheim Ejprh 1	St Louis Neuweg F.C. 1	
2	A.G.I.I.R. Florival 1	Biesheim A.S.C. 1	
3	Pfastatt F.C. 1	Burnhaupt Le Bas A.S 1	
4	Colmar S.R. 1	EXEMPT	
5	Blodelsheim/Ebb 1	EXEMPT	
6	Oberhergheim F.C. 1	EXEMPT	
7	Canton Vert A.S. 1	EXEMPT	
8	Rouffach Evv 1	EXEMPT	
9	Illzach A.S.I.M. 1	EXEMPT	
10	Mulhouse F.C. 1	EXEMPT	
11	Aspach Le Haut A.S. 1	EXEMPT	
12	#E.H.B. 2016 1	EXEMPT	
13	Ejps Koetzingue 1	EXEMPT	

CSJD Antenne d'Illzach - Garçons et Féminine

Toutes vos demandes sont à envoyer à : haut-rhin@lafa.fff.fr

Jean-Pierre Wagner.

Antenne de Strasbourg

Réunion du 10 octobre 2019

Strasbourg - Salle R. Kaelbel

Procès-verbal N° 12

Vice-Président CSJD & Responsable de l'Antenne	M. André Bohn
Présents :	Mme Delphine Bahloul MM. Marc Gass, Jacqui Jellimann, René Ludwig, José Martinez, Guy Martini,
Assiste(nt) à la séance :	M. Roland Mehn
Absent (s) excusé (s) :	Mlle Sarah Ouanoufi M. Jacky Humler, Maxime Rublé, Franck Zimmerlin



Modifications des Groupes et Dénominations Jeunes et Féminines



Jeunes

U18

U18 D2 – Gr B : Heiligenstein A.S. Forfait général

U18 D3 – Gr D : Gries F.C. 1 Forfait général (suite 3 Forfait)

U9

U9 plateau matin N° 4 : Metzwiller AS 42 organise ce plateau le 30/11 et non le 19/10

Haguenau FCSR 44 organise ce plateau le 19/10 et non le 30/11

U9 plateau matin N° 11 : Willgothaim AS 43 Forfait

U9 plateau matin N° 26 : Strg Pierrots Vauvan 49 Forfait

U9 plateau matin N° 42 : Scherwiller/Ese 41 Forfait

U7

U7 plateau matin N° 10 : Offendorf ES 32 remplace Gambsheim/Ekg 32 (Forfait)

U7 plateau matin N°13 : Schweighouse FC 1 Forfait général



Féminines

U9F

U9F – Plat N° 3 : ajout Illirch Graff FA 1

U9F – Plat N° 2 : Marckolsheim AS Forfait



COUPES JEUNES ET FEMININES



Féminines

Festival FOOT U13 F Pitch 1er TOUR



Antenne de Strasbourg / 1^e Tour

Le 26 Octobre à 14H00 (sauf indications contraire) sur le terrain du club premier nommé.

Le vainqueur est qualifié pour le 2^{ème} tour. Le règlement de la coupe d'encouragement (page 44 de l'annuaire) s'applique. Les frais d'arbitrage restent à la charge du club visité. Matches de 2 x 30 mn. Pas de prolongation. **En cas d'égalité** : 5 tirs aux buts, puis tirs au but morte subite

	EQUIPES	EQUIPES	HORAIRE
1	Kometrib/Ettendorf 1	Hinterfeld A.C	
2	Kilstett A.S. 1	Holtzheim A.S. 1	
3	Niederhaslach/Ebhasel 1	Ernolsheim/Molsheim 1	
4	Ittenheim U.S. 1	Marmoutier/Edemm 1	
5	Lipsheim O.C. 1	Heiligenstein A.S. 1	
6	Ober/Ehausbergen 1	Kochersberg/Sae 1	
7	Schoenau A.S. 1	Strg A.S. 1	
8	Oberlauterbach/Eevan 1	Schiltigheim S.C. 1	
9	Strg Inter Meinau 1	Haguenau FCSR 1	
10	Adamswiller/Espoir16 1	Exempt	
11	Erstein A.S. 1	Exempt	
12	Lingolsheim FC 1	Exempt	
13	Mussig A.S. 1	Exempt	
14	Schweighouse/M F.C. 1	Exempt	
15	Sélestat S.C 1	Exempt	
16	Strasbourg R.C.S.A. 1	Exempt	
17	Vendenheim F.C. 1	Exempt	
18	Wingen/Moder/Eahmode 1	Exempt	
19	Wolxheim C.S. 1	Exempt	



et



CSJD Antenne de Strasbourg

Une permanence est assurée de 18h00 à 20h00 lors des réunions du jeudi soir de la Commission, salle Groupama au siège du District, tél. 03 88 27 95 92 - Adresse courriel : competitions@lafa.fff.fr
et une adresse réservée aux U7- U9 - U7F – U9F – U11F : footanimation@lafa.fff.fr

André Bohn